

# YL BRAND CUSTOM SADDLES

**20 RUE GENERAL DE GAULLE - 34560 VILLEVEYRAC**

**Tél.: 04 67 38 04 96**

**Web site :**  [**www.yvesleatherschool.com**](http://www.yvesleatherschool.com) **- e-mail :** [**contact@ylbrand.com**](mailto:contact@ylbrand.com)

 



**Se former pour quoi ?**

Ces informations vous permettent d’acquérir les connaissances et gestes techniques du Sellier Maroquinier d’Art, Sellier Harnacheur (Western ou non), exerçant un travail artisanal du cuir avec ou sans machine. Mais aussi de perfectionner vos compétences déjà acquises. Elles sont utiles dans le cadre d’un projet d’installation à votre compte, projet de reconversion, projet de perfectionnement de vos compétences en vue d’une évolution professionnelle, etc…

**Avantages :**

1. Possibilité d’installation immédiate à votre compte
2. Possibilité de formation uniquement basée sur le travail sans machine (investissement d’installation très réduit)
3. Formation à l’utilisation de certaines machines conformément aux exigences des blocs de compétences de référence

**Finalité de la formation** **:**

CAP Sellier Harnacheur ou CAP Maroquinerie, une session chaque année (vérifier dates). Inscription en candidat libre. Niveau V (CAP).

**Financement de la formation :**

CPF, financement personnel, AIF, FAFCEA, VIVEA, AGEFIPH

Suivant votre statut, les organismes pouvant financer votre formation ne sont pas les mêmes. Il existe des organismes d’Etat, régionaux ou privés.

Table des matières

Informations générales : ...................................................................................................... 4

Pré-requis : ................................................................................................................ 4

Public : ...................................................................................................................... 4

Intervenants & lieu : ................................................................................................. 4

Adaptabilité à votre projet : ...................................................................................... 4

Méthodes & Moyens pédagogiques : ....................................................................... 5

Présentiel : .......................................................................................................................... 5

Finalités : .................................................................................................................. 5

Sans validation d’une certification : ................................................................................... 5

Objectif de validation d’une certification : ........................................................................ 5

Préparer sa formation : ........................................................................................................ 6

Est-ce la bonne formation ? ...................................................................................... 6

C’est la bonne formation !......................................................................................... 6

Pendant la formation : ......................................................................................................... 6

Après la formation : ............................................................................................................. 7

Les tarifs : ............................................................................................................................ 8

Objectifs & organisations des formations : ............................................................... 8

Reconversion professionnelle Présentiel : .......................................................................... 8

Perfectionnement Présentiel : .............................................................................................. 9

Initiation, découverte confirmation d’un projet (présentiel) : ……………....................... 10

Dispositifs éligibles : ........................................................................................................ 10

Tout public : ........................................................................................................... 11

CPF ................................................................................................................................... 11

Demandeur d’emploi : ............................................................................................ 11

AIF Aide individuelle à la formation ........ ……………................................................... 11

Salariés : ................................................................................................................. 12

Travailleurs indépendants : .................................................................................... 12

Personne handicapée : ............................................................................................ 12

Fonction Publique (état, territoriale et hospitalière) : ............................................ 12

INFORMATIONS GENERALES :

Le contenu pédagogique des formations vous offre les compétences pour exercer votre futur métier de Sellier Maroquinier d’Art (section art et façonnage d’ouvrages d’art), ou Sellier Harnacheur. **Code Rome V.3 : B1802**

Prérequis :

* Savoir lire, écrire et parler le français
* Avoir une bonne acuité visuelle
* Être maitre de ses membres
* Être en projet de création d’entreprise, de perfectionnement, d’initiation ou découverte

Public :

* Salarié,
* Demandeur d’emploi
* Travailleur indépendant
* Fonctionnaire et contractuel

Intervenant et lieu :

Les formations sont dispensées toute l’année sans interruption particulière.  
Celles-ci se déroulent à l’atelier YL BRAND, 20 rue Général de Gaulle - 34560 VILLEVEYRAC -

04 67 38 04 96

[contact@ylbrand.com](mailto:contact@ylbrand.com)

Intervenant : Yves Lesire (Maître Artisan d’Art)

Certaines formations peuvent se dérouler dans des établissements partenaires dans différentes régions.

Adaptabilité à votre projet :

Suivant votre projet et vos objectifs, la durée de formation, le programme, ainsi que la méthode d’apprentissage peuvent être adaptés à vos besoins. En cours de formation, la durée des modules définis, peuvent aussi s’adapter aux difficultés rencontrées. Ces formations sont adaptées à la création rapide de votre atelier, et à l’exercice du métier de Sellier Maroquinier d’Art, de Sellier Harnacheur au perfectionnement dans ces métiers, à la spécialisation Equitation Western, repoussage du cuir. Toutes les formations ont le même socle de connaissances. Les formations sont finançables par la voie classique ou éligible au CPF.

|  |
| --- |
| PRESENTIEL |
| Session individuelle pour par groupe de 2 |
| Durée et programme adaptables |
| Session individuelle garantie |
| Matières, outil et accessoires fournis sans surcoût. |

**Méthodes et Moyens pédagogiques :**

**Présentiel :**

Des documents techniques sont disponibles à la consultation. Tous les objets fabriqués sont votre propriété, un supplément financier sera demandé pour l’achat de la matière première.

Contrôles écrits sur la théorie et mise en situation professionnelle afin de valider vos acquis sont possibles.

**Finalités :**

Attestation de suivi de formation avec report des notes obtenues.

Sans validation d’une certification :

* Création d’entreprise sous divers statuts

Objectif de validation d’une certification :

Les modules suivis en formation sont capitalisables. Ceux-ci vous préparent à certains blocs de compétences des certifications visées (documents nécessaires fournis après votre positionnement).

* CAP Maroquinerie, Sellier Harnacheur, une session chaque année (dates à vérifier). Inscription en candidat libre (entre octobre et novembre). Niveau V.

PREPARER SA FORMATION :

Vos objectifs et attentes ne sont pas les mêmes si vous envisagez une reconversion ou un perfectionnement. Dans le cadre d’une reconversion en particulier, il est impératif de prendre votre temps pour réfléchir et anticiper les avantages et inconvénients, mais aussi de définir assez finement votre projet (clientèle cible, style de création, moyen de vente). En fonction de vos choix, il vous faudra choisir une formation qui correspond à vos attentes, vos objectifs. C’est une décision qui impactera sur votre changement d’orientation professionnelle, mais aussi de vie. **NE PRENEZ PAS CETTE ETAPE A LA LEGERE.**

**Est-ce la bonne formation ?**

Grâce à un entretien de positionnement, nous voyons ensemble si vos projets correspondent aux formations dispensées. Si vos objectifs ne correspondent pas, vous serez redirigés vers des formateurs ou centres de formations correspondants à vos attentes.

**C’est la bonne formation !**

Avant votre inscription définitive, il vous sera remis un certain nombre de documents :

• Le programme détaillé du stage, votre positionnement et les objectifs de la formation (PIF), un devis, un contrat

• Le nom du formateur avec indication de ses titres et/ou qualités

• Les horaires prévus

• Le règlement intérieur, le lieu, les CGV

• Les modalités d’évaluation de la formation, les modalités de certifications si nécessaire

• Les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires par l’entité commanditaire de la formation

Si vous ne savez pas à quel organisme vous adresser, le Centre de Formation YL BRAND vous accompagne dans vos démarches.

Un hébergement en pension complète est proposé aux stagiaires (maximum 2).

Votre inscription à l’une des formations se concrétise lorsque vous réservez fermement celle-ci en effectuant un versement de 30% de la somme totale du coût de la formation, en complément de la signature d’un contrat de formation. Ce versement n’est pas encaissé, mais garantit votre volonté d’engagement sur une session de formation individuelle.

Dans le cas d’une formation financée par un organisme officiel, le chèque de réservation vous est rendu.

PENDANT LA FORMATION :

Pendant votre formation, vous serez soumis au règlement intérieur de l’établissement. Votre présence et participation sera attestée par la signature quotidienne d’une feuille d’émargement. Les repas du midi peuvent être pris sur place, de façon individuelle ou commune.

Il est recommandé de vous munir d’un tablier, de matériels à la prise de note, d’un appareil photo, de vos outils si vous en avez. Les cours théoriques peuvent vous être fournis sur des supports papier relié à compléter lors des cours.

APRES LA FORMATION :

Une attestation de fin de formation détaillant les résultats (positifs ou négatifs) de l’évaluation des acquis de la formation vous est délivrée. Cette attestation rend compte de vos acquis et lacunes.

Divers supports de cours, ainsi que vos réalisations-vous sont donnés. Vous pourrez être également intégré à un réseau professionnel et un groupe de suivi post formation si vous le souhaitez.

Vous êtes prêt à vous installer à votre compte !

**Pour aller plus loin :**

Vous pouvez faire certifier votre formation en vous inscrivant en candidat libre à la validation du CAP Maroquinerie, Sellier Harnacheur.

Pour cela vous devez vous inscrire dans votre rectorat, entre le mois d’octobre et novembre, pour participer à la session de validation 8 mois plus tard. Les documents d’information sur la certification vous sont transmis en fonction de vos objectifs définis dans le PIF.

LES TARIFS :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sellier Harnacheur |  |
|  | Perfectionnement | Devis suivant durée |
|  | Initiation 40 heures | 1 000 euros |
|  |  |  |

**Objectifs et Organisations des formations :**

**Reconversion Professionnelle Présentiel :**

|  |  |
| --- | --- |
| Session Individuelle | Session de Groupe |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**Perfectionnement Présentiel :**

|  |  |
| --- | --- |
| Session Individuelle | Session de Groupe |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Les modules sont capitalisables et peuvent s’inscrire dans un parcours discontinu d’acquisition des compétences | |

**Initiation, Découverte, Confirmation d’un Projet Présentiel :**

|  |  |
| --- | --- |
| Session Individuelle | Session de Groupe |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Les modules sont capitalisables et peuvent s’inscrire dans un parcours discontinu d’acquisition des compétences | |

DISPOSITIFS ELIGIBLES :

Trouver le bon interlocuteur CEP :

Cet interlocuteur, ou conseiller CEP (Conseil en Evolution Professionnel) se trouvera dans des organismes « prescripteurs » différents, suivant votre statut. Pour les demandeurs d’emploi ils se trouvent dans les Pôles Emploi, Cap Emploi, Apec (Cadres) et Mission Locale. Pour les salariés, ont les trouvent dans les Opacif, si l’employeur n’a pas de service formation, leur consultation n’a aucun besoin d’un accord préalable de l’employeur. La mission du CEP est de vous aider à clarifier votre projet (si besoin), puis de vous orienter vers l’organisme « financeur » afin de présenter et défendre votre projet de formation. **Sa consultation est gratuite pour tous.**

**Tout public :**

CPF :

Le CPF est ouvert à toute personne âgée d'au moins 16 ans entrée dans la vie active, dès lors qu'elle est :

- En emploi

- A la recherche d'un emploi

- Accompagné dans un projet d'orientation et d'insertion professionnelle

- Accueilli dans un Esat (Etablissement et service d'aide par le travail)

Chaque titulaire d'un CPF peut en disposer librement et pourra le mobiliser indépendamment de son statut, qu'il soit salarié ou demandeur d'emploi. Les heures inscrites sur le CPF resteront acquises en cas de changement de situation professionnelle ou de perte d'emploi.

***Attention : pour les demandeurs d’emplois, la mobilisation du CPF, ferme le droit à la demande d’aide à la mobilité***.

***Attention : après le départ à la retraite le CPF n’est plus mobilisable***

Chaque titulaire a accès à son compte via un service dématérialisé gratuit : [www.moncompteformation.gouv.fr/](http://www.moncompteformation.gouv.fr/)

**Demandeur d’emploi:**

Tout d’abord votre formation doit être en accord avec votre PPAE, sinon elle sera refusée d’office. Pôle emploi doit valider le projet de formation pour ensuite mobiliser les financements existants (Opacif, État, région, etc.). Les frais pédagogiques et les frais annexes (frais de transport, repas, hébergement) sont pris en charge par un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP). Cette prise en charge est limitée au nombre d'heure de formation. Si la formation est plus chère que vos droits CPF disponibles, le complément peut être cofinancé par la Pôle Emploi (AIF).

***Dans tous les cas, le demandeur d'emploi doit informer son conseiller Pôle emploi de sa démarche lors d'un entretien***. Le financement de la formation des demandeurs d'emploi dans une autre région que celle de leur lieu de domiciliation est garanti par décret.

L’Aide à la mobilité et l’aide à la garde d’enfant est aussi possible, à condition de ne pas mobiliser votre CPF. L'attribution de ces aides n'est pas automatique. Le demandeur d'emploi doit en faire la demande auprès de Pôle emploi au travers du Centre de Formation choisi.

**AIF : Aide individuelle à la formation :**

• Demandeurs d’emploi inscrits à Pôle emploi, indemnisés ou non  
 • Bénéficiaires du CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)

Son montant est égal au coût des frais pédagogiques de la formation.

Montant de l'aide et cas particuliers :

Le montant de l'AIF (seul sans co-financement) est égal au coût pédagogique de la formation, dans la limite des plafonds décidés par chaque Direction Régionale Pôle Emploi.

• **CPF** : L'AIF peut cofinancer les projets de formation dont le coût total est inférieur ou égal à 8000 €, lorsque les heures créditées au CPF sont insuffisantes.

• **CSP** : L'AIF peut compléter le financement de l'OPCA, dans la limite de 5 000 €, pendant la durée du Contrat de Sécurisation Professionnelle ou au-delà.

**Salariés :**

L'accès des salariés à des actions de formation professionnelle continue est assuré à l'initiative du salarié, dans le cadre du congé individuel de formation (**CIF**), ou dans le cadre du compte personnel de formation (CPF).

Le salarié peut mobiliser son CPF à l'occasion d'un CIF et obtenir ainsi une meilleure prise en charge de ses frais de formation avec l'intervention du FPSPP.

Enfin, en cas de licenciements pour motif économique, des mesures particulières destinées à accompagner les salariés doivent être mises en œuvre par l'entreprise. Contrat de sécurisation professionnelle (CSP), congé de reclassement ou congé de mobilité constituent autant de dispositifs incluant la formation comme déterminant du retour à l'emploi.

• CIF

• CIF – CDD

• CIF – Travailleur temporaire

• Congé de création d’entreprise

• Congé de conversion

• Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

• Congé de reclassement

• Congé de mobilité

Les salariés désirant initier une reconversion professionnelle, doivent s’adresser au Fongecif (CPF Transition Pro). Les Fongecifs seront bientôt renommés CPIR.

**Travailleurs indépendants :**

Pour les non-salariés (professions libérales, agriculteurs, artisans, commerçants, travailleurs indépendants, etc.), les conditions d'accès à la formation professionnelle continue sont fixées par des règles particulières. Dans le régime général, elles s'appuient sur trois fonds d'assurance formation :

1. Fonds interprofessionnel de formation des professions libérales (F.I.P. - P.L.)

2. Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise (AGEFICE)

3. Fonds d'assurance formation des professions médicales libérales (F.A.P. - P.L.)

4. Fonds d’assurance formation des agriculteurs (VIVEA)

5. Fonds d'assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA)

**Personne handicapée :**

Les personnes handicapées sont accès à l'ensemble des actions de formation, dites de droit commun, destinées à l'ensemble des salariés et des demandeurs d'emploi (Fiche conseil AGEFIPH).

**Fonction Publique (état, territoriale et hospitalière) :**

Les aides au reclassement de Pôle emploi (AFC, POE, VAE ...) peuvent être proposées à tous les demandeurs d'emploi, y compris aux ex-agents du secteur public.

Les agents recrutés par l'Administration dans le cadre de contrats de droit privé ne relèvent pas de ces dispositifs. Leurs droits à la formation sont ceux des salariés du secteur privé.

• CPF et CPA

• Plan de formation

• Congé de formation professionnelle (CFP)

• DIF

Le CPF est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels des trois fonctions publiques y compris les ouvriers affiliés au régime des pensions, quelle que soit la durée de leur contrat.